

MAIRIE DE MALAFRETAZ

2024-38

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 septembre 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre le vingt-trois septembre à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 13

Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 19 septembre 2024

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, M. Sylvain BELFIS, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Franck BOUVARD, M. Vincent GUICHARDAN, M. Bruno BOURY, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Christophe TRIPOZ, Mme Laurie PASCAL

Excusé : Mme Sandra RUCH, (ayant donné pouvoir à Laurie PASCAL), Mme Florence PIRAT, (ayant donné pouvoir à Vincent GUICHARDAN)

Secrétaire de séance : M. Patrick VERNOUX

Approbation du règlement de la salle d'animation

Vu la délibération n°2024-28 du 01 juillet 2024 fixant les tarifs applicables à la location de la salle d'animation à compter du 1^{er} août 2024

Le projet du règlement est annexé à la présente délibération, il définit les conditions de fonctionnement, de réservation, de gestion, d'annulation, de surveillance, de sécurité, de nettoyage et/ou rangement.

Considérant qu'il convient de modifier les tarifs de location présent dans le règlement intérieur.

Considérant qu'il convient d'approuver le règlement intérieur de la salle d'animation de Malafretaz ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le règlement de la salle d'animation ci-annexé applicable aux locataires de la salle d'animation.

Autorise Monsieur le Maire à signer ce règlement et tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le 30/09/24

Publiée le 30/09/24

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20240923-2024092338-AI
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

MAIRIE DE MALAFRETAZ

2024-38

Le secrétaire de séance
Patrick Vernoux



Le Maire,
Gary LEROUX


